

**MISSION PERMANENTE
DE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE**
AUPRÈS DES NATIONS UNIES



800 SECOND AVENUE, 5th FLOOR
NEW YORK, NY 10017
TEL: (646) 649-5061
FAX: (646) 781-9974

**CINQUANTE-SEPTIEME SESSION
DE LA COMMISSION DE LA CONDITION
DE LA FEMME**

DEBAT GENERAL

**DECLARATION DE S.E. MME ANNE DESIREE OULOTO
MINISTRE DE LA SOLIDARITE, DE LA FAMILLE,
DE LA FEMME ET DE L'ENFANT**

Vérifier au prononcé

New York, le 5 mars 2013

Madame la Présidente,

Je voudrais, avant tout propos, exprimer au nom de la délégation ivoirienne, nos vives félicitations, à vous-même et aux membres de votre bureau, pour la brillante manière dont vous dirigez les travaux de la Commission de la condition de la femme depuis deux années, ainsi que la qualité de l'organisation et les efforts immenses consentis en vue de garantir le succès de la présente session.

Ma délégation souscrit à la déclaration faite au début de la session par le représentant du Fidji au nom du Groupe des 77 plus la Chine, et à celle faite par le représentant du Tchad au nom du Groupe africain.

Madame la Présidente,

La 57^{ème} Session de la Commission de la condition de la femme constitue pour la Côte d'Ivoire, une opportunité pour partager avec la communauté mondiale, les progrès réalisés dans notre pays dans le domaine de la lutte contre les violences sexuelles.

Le Président de la République de Côte d'Ivoire, Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, profondément attaché à la justice sociale et à l'égalité entre femmes et hommes, a inscrit son mandat dans une perspective d'amélioration de la condition de la femme. Aussi, le thème de la présente session, « **Elimination et prévention de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles** », suscite-t-il un grand intérêt pour notre Gouvernement qui vient d'adopter le Document de Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences basées sur le Genre.

Aux côtés de l'Etat, les partenaires institutionnels bilatéraux et multilatéraux, la société civile dans son ensemble, œuvrent au quotidien pour l'amélioration des conditions de la femme. Ces structures mènent le combat contre les violences et les injustices faites aux femmes et aux filles, et travaillent à leur pleine participation aux processus de développement national et de réconciliation en cours.

La composition diversifiée de la délégation que j'ai l'honneur de conduire en est la parfaite illustration.

Madame la Présidente,

La Côte d'Ivoire se relève fort heureusement d'une longue crise politico-militaire, qui a profondément désorganisé le tissu social et entraîné la destruction des infrastructures et des services sociaux de base. Cette situation a vulnérabilisé les populations, surtout les femmes et les filles, les exposant à la pauvreté et à toute forme de violences.

Toutefois, la politique en faveur de la femme impulsée par le Chef de l'Etat depuis son avènement à la magistrature suprême, a permis aujourd'hui d'atteindre des résultats tangibles malgré quelques défis qu'il reste à relever.

I. LES AVANCEES

a. La prise en charge des victimes de violences basées sur le genre

La prise en charge est aujourd'hui une réalité grâce à l'installation de plateformes et à la création de centres spécialisés dans la prévention et la prise en charge intégrée, holistique et gratuite des femmes victimes de violences sexuelles. L'on peut citer le Centre d'Excellence à Bouaké, à l'intérieur du pays et le centre Pavios, à Attécoubé (Abidjan). En outre, des actions de sensibilisation de masse et de proximité ont été réalisées, avec pour objectif : la tolérance zéro face aux violences sexuelles.

b. La protection des orphelins

Dans le cadre de la protection des Orphelins et Enfants Rendus Vulnérables du fait du VIH/sida, la Côte d'Ivoire dispose d'un système d'informations stratégiques, de plateformes de collaboration, de cellules juridiques et de groupes communautaires de soutien. Pour renforcer la qualité de l'offre de services, l'accent est mis sur la promotion de « l'approche famille » consistant à maximiser les services offerts aux enfants par le soutien que leur apportent les familles.

c. La réinsertion des victimes de violences basées sur le genre

Le relèvement des survivantes de violences basées sur le genre se fait par la prise en charge psycho-sociale, médicale et juridique, par la mise en place de plateformes intégrées ainsi que par la sensibilisation des leaders religieux et communautaires. Dans ce cadre, l'opportunité est offerte aux victimes et aux femmes auteurs de pratiques traditionnelles néfastes telles les mutilations génitales féminines, de bénéficier du Fonds Femmes et Développement.

d. Le Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI) : initiative de la Première Dame de Côte d'Ivoire

A l'initiative de la Première Dame, un Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire a été créé. D'une valeur de un milliard de francs CFA (environ 2 millions de dollars US), il témoigne de l'intérêt que porte la Première Dame au mieux-être des femmes et des filles. Destiné à l'autonomisation économique des femmes les plus pauvres, par le biais de microcrédits, pour la création ou l'extension d'activités génératrices de revenus, ce fonds prévoit le financement de 6000 femmes au moins la première année, et 8000 la seconde année.

e. L'égalité hommes-femmes

Plusieurs initiatives montrent les avancées réalisées en Côte d'Ivoire, en matière de promotion de l'égalité du genre :

- **la révision des lois** : Des réformes majeures ont été engagées au titre de l'égalité hommes-femmes. Il s'agit, entre autres, de la révision des lois relatives à la famille, à la répression des violences basées sur le genre, à l'adoption d'un quota (30%) de représentativité des femmes aux postes nominatifs et électifs. En prélude à la validation définitive de ces textes, l'Assemblée nationale a voté, le 21 novembre 2012, l'amendement relatif à la loi sur le mariage. Les réaménagements assurent l'égalité entre l'homme et la femme dans le couple par la disparition de la notion « chef de famille », le choix commun du domicile conjugal, et la possibilité pour chaque conjoint d'exercer librement une profession de son choix.
- **L'apport de l'Assemblée nationale** : la représentation nationale a également inscrit la « promotion du Genre » au sein de ses axes stratégiques prioritaires, dans le cadre de la dynamique inclusive et prospective qu'elle entend imprimer au parlement ivoirien. Elle procède, dans le cadre d'une approche duelle Députés hommes/Député Femmes, à impulser le processus d'égalité des chances.
- **Le Compendium des Compétences Féminines de Côte d'Ivoire** : dans ce cadre, la mise en œuvre du programme présidentiel relatif à la parité dans les instances décisionnelles, a permis de renforcer la visibilité, la participation et le leadership des femmes dans la gestion des affaires aussi bien publiques que privées, tout en valorisant leurs potentiels.

A ce jour, plus de 7000 femmes sont inscrites dans la base de données.

II. LES PERSPECTIVES

Après plus de dix années de crise, le Gouvernement se retrouve confronté à de nombreux défis en matière de protection des femmes :

- a. La nécessité de renforcer les capacités des femmes et des filles par la réforme des Institutions de Formation et d'Education Féminine (IFEF) en « Maison de la Femme ». Toute chose qui permettra la mise à la disposition des apprenantes, de nouveaux modules adaptés au besoin d'autonomisation et d'entreprenariat.
- b. Le plaidoyer en vue d'une meilleure prise en compte des questions de genre par toutes les structures impliquées dans les programmes de développement.
- c. La lutte contre les violences basées sur le genre, notamment les violences à l'encontre des femmes et des filles, par l'utilisation des outils de communication, d'enquêtes et de collectes de données.
- d. La mise en place d'une politique de l'enfance, axée sur la solidarité et la protection de la famille.

Il importe d'indiquer que les initiatives du Gouvernement visant à mobiliser de nouvelles ressources et à renforcer le partenariat avec les institutions financières internationales et les bailleurs de fonds, sont la preuve de son ferme engagement à relever ces défis.

Madame la Présidente,

La Côte d'Ivoire est au travail.

Aussi, compte-t-elle profiter de ce cadre de partage d'expériences pour mener à bien ses réformes dans la promotion du développement humain, préalable à son émergence à l'horizon 2020.

Je vous remercie pour votre aimable attention.

